

1. Spécialisation :

Le groupe d'enseignants actuellement en formation a écrit une lettre adressée à J.-P. Biffiger avec demande de transmettre à Messieurs Eliez et Beer. A suivre.

2. Rencontre SPG/chefs de projet :

En date du 20 février, une délégation SPG a rencontré Messieurs Dandelot et Boggio. La discussion a porté sur des questions transmises à l'avance (cf. : annexe 1) et sur différents autres sujets :

Les DIR-E et les regroupements

Les prestations MS

Les feuilles de vœux

La volonté de mettre en place une direction forte pour le spécialisé.

Bien que tous les thèmes n'aient pu être abordés, les délégués ont eu le sentiment d'apporter beaucoup d'éléments et d'exemples concrets, montrant bien les problèmes rencontrés actuellement dans le secteur. Malheureusement, ils n'ont pas été rassurés sur les différents points abordés, et surtout ils n'ont pas eu l'impression d'avoir été véritablement entendus !

Une séance réunissant les enseignants des regroupements, les inspecteurs et les DIR-E concernés a été promise et va être organisée par les chefs de projets.

La SPG a demandé à plusieurs reprises un échéancier pour la suite des travaux, sans pour autant l'obtenir.

3. Rencontre SPG/SMP :

Voir annexe 2.

La prochaine commission interne aura lieu le :

Mardi 28 avril 2009 à 17h00 à la SPG

Manuela Baud
manuela.baud@edu.ge.ch

P.S. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques, commentaires et autres sujets que vous souhaiteriez aborder en commission.

- annexes mentionnées

Réorganisation de l'enseignement spécialisé

Questions élaborées par la SPG pour la rencontre du **20 février 2009** avec les chefs de projet, MM. Yann Boggio (évaluanda) et Maurice Dandelot (DIP) :

- L'enseignant spécialisé a développé des compétences spécifiques face à la diversité des élèves accueillis dans cette division. Ces compétences ont principalement été développées sur le terrain avec le temps et les diverses situations vécues. Elles regroupent entre autres : le développement d'un sens aigu de l'observation et de l'écoute, la prise en considération des différents rythmes, la variation des exigences, ainsi que la gestion des imprévus. Ces aptitudes ont toutes un facteur commun : **le temps**. En effet, par le nombre restreint d'élèves, le temps alloué aux enfants est incomparable à celui de l'enseignement ordinaire. Un certain transfert de compétences est imaginable (modalités à voir) entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire mais, comment importer ces compétences issues d'un contexte spécifique et les mettre en application dans un contexte totalement différent ?
- Comment faire face aux enseignants et directeurs qui signalent des situations d'enfants, qui selon eux, sont clairement du ressort de l'enseignement spécialisé, mais qui sont refusées par manque de place ou autre ? La plus part des demandes sont « urgentes » et concernent des élèves aux comportements agités, voire violents, qui mettent en difficultés les enseignants de l'ordinaire. Comment ne pas céder à cette pression visant à culpabiliser les enseignants spécialisés qui ne s'occupent pas de ces enfants ou à demander aux enseignants ordinaires une prise en charge qui s'avère difficile de ces enfants en souffrance ? **Quelles forces sur le terrain** imagine-t-on mettre en place pour permettre une meilleure prise en charge globale des enfants en difficulté dans l'école ordinaire (éducateurs ? enseignants spécialisés déchargés ? ...)
- Intégrer partiellement ne signifie pas libérer des places. L'intégration d'enfants de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire ou de CMP dans les regroupements est une des priorités de l'enseignement spécialisé pour permettre le meilleur cursus possible pour les enfants à besoins spécifiques. Cependant, il est important de savoir que l'intégration *partielle* d'un élève ne libère pas de temps de préparation pour l'enseignant spécialisé. En effet, le projet et la planification individuelle conçus pour les enfants intégrés sont importants pour l'enseignant comme pour les enseignants qui accueillent ces élèves. Comment dégager du temps supplémentaire pour les intégrations en spécialisé, sans augmenter le taux d'encadrement et sans perte en efficacité ?
- Quel partenariat est envisagé entre le thérapeutique et le pédagogique (éducatif et formatif) pour un meilleur travail avec les élèves en difficultés ? Comment renforcer la richesse de l'interdisciplinarité dans les regroupements spécialisés et dans les fonctionnements des établissements (quelle direction intégrée ?) ? Comment gérer les ressources humaines pour les besoins de l'enseignement spécialisé ?
- Quel moyens donne-t-on pour une formation de l'enseignement spécialisé de qualité alliant les formations cognitives, éducatives et thérapeutique ? Quel lien avec la formation avec l'université ? Pourrait-on imaginer un secteur de formation avec plus de moyens et permettant aux acteurs d'être plus présents sur le terrain ?
- Quelle structure de concertation entre l'association et les chefs de projets pour les mois à venir ? Quels réels liens avec le terrain sont prévus après la journée du 5 mars ?
- ...

(Composition de la délégation SPG : Olivier Baud, Marie-Laure Danalet, Anne-Lillia Fernandez, Luc Lavarini, Nathalie Studli Chassot et Carola Vincent Gatti)

Direction du SMP – délégation SPG

Séance du 26 février 2009 de 9h00 – 10h15 au SMP

Présences

Pour le SMP : Stephan Eliez et Jean-Paul Biffiger

Pour la SPG : Jaqueline Barbon, Olivier Baud, Marie-Laure Danalet, Anne-Lillia Fernandez, Luc Lavarini et Carola Vincent Gatti

Ordre du jour proposé par la SPG :

1. Le nouveau CMP (date d'ouverture, nombre de postes, type d'enfants, quid de la liste qui se réduit ? etc.)
2. Les documents SFSS
3. Les prestations MS pour le spécialisé
4. Les Dir-E et les regroupements
5. « Ressources internes à mobiliser » ?!
6. Les horaires des enseignants dans les CMP
7. Les formations (enseignants et éducateurs) dans le spécialisé

1. Le nouveau CMP :

L'évaluation aurait été faite pour 2 CMP (+ 25 élèves) il s'agit de faire face à un surplus migratoire et à la population de type autiste qui est en augmentation. Mais le SMP n'a obtenu les postes que pour une ½ institution : 3 x 100% (1 ens. + 2 éducateurs) + 3 x 25% (psy, logo, personnel de maison). Celle-ci se situera dans l'annexe du C.O. du Foron, au rez-de-chaussée.

Le secteur ados dépend lui essentiellement du privé subventionné. Pour les jeunes de plus de 15 ans, il y a – nombre donné à titre indicatif – 40 places pour 92 demandes à ce jour.

2. Les documents SFSS :

Les délégués SPG font remarquer que les documents SFSS à remplir cette année n'ont subi que peu de modifications, on a le sentiment qu'il a été peu tenu compte des remarques récoltées auprès des collègues l'an passé. Les délais exigés ne sont pas crédibles, cela donne l'impression que tout est réglé au milieu de l'année. Certaines équipes ne rendent toujours pas ces documents.

M. Eliez rappelle qu'il s'agit d'un formulaire pour l'octroi de prestations et que celui-ci peut encore évoluer. La direction est consciente qu'il s'agit là d'une vision gestionnaire et que la pression qu'elle implique fait souffrir l'enseignement spécialisé. Dead lines fixées en décembre, les pressions vont encore augmenter.

Les Dir-E devaient donner tous les signalements au 15 janvier et tout n'est arrivé que le 25 février. Il y a donc déjà un mois de retard sur le calendrier du groupe de pilotage.

Il est prévu qu'un groupe, constitué de tous les partenaires, se rencontre en septembre-octobre 2009 pour faire le bilan de l'utilisation de ces deux documents et envisager leur évolution. Ce groupe devra également étudier l'opportunité de créer un nouveau document transversal.

3. Les prestations MS pour le spécialisé :

Cf. résolution de l'AGE du 12 juin 2008.

Des dérives sont déjà visibles. Les prestations aux élèves de l'enseignement spécialisé ne sont pas assurées et il convient de dénoncer cela conjointement.

4. Les Dir-E et les regroupements :

Les délégués SPG témoignent de différentes dérives de Dir-E dans les établissements : certains par exemple voient les parents du spécialisé sans l'enseignant, d'autres ont exigé que des collègues des regroupements leurs remettent leur feuille de vœux, etc.

La direction du SMP confirme que cela n'est pas normal et qu'il devient urgent de remédier à ce genre de problèmes, en mettant en place, par exemple, des responsables de regroupements. A suivre.

5. « Ressources internes à mobiliser » :

Quels sont les critères et les modalités d'accueil des élèves dans l'enseignement spécialisé ?

Difficultés pour les collègues de résister à la fois aux pressions et au flou qui caractérisent les placements. Le conseiller d'Etat dit qu'il faut « mobiliser les ressources internes », et cela n'est pas acceptable dit comme ça.

Le SMP relève que quand il y a moins de moyens, le curseur se déplace... Et davantage d'élèves ne peuvent bénéficier de l'enseignement spécialisé et sont de facto maintenus dans l'ordinaire, avec les problèmes que cela soulève pour les enseignants non préparés à ces intégrations forcées.

6. Les horaires des enseignants dans les CMP :

Ce point n'a pu être abordé, par manque de temps, il sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

7. Les formations (enseignants et éducateurs) dans le spécialisé :

Pour la direction, la vision double éducateur et enseignant est importante et à préserver. Il est temps de mettre sur pied un principe de formation continue du spécialisé. C'est la colonne vertébrale qui permettra de garantir la spécificité du Service et de créer une culture commune en son sein. Un appel d'offres pour l'ouverture d'un poste de formateur-éducateur sera fait prochainement.

La question de la spécialisation et de la formation interne sera reprise lors de la prochaine rencontre.

(notes de séance : délégation SPG)

Prochaine rencontre SPG/SMP le : **jeudi 30 avril 2009 – 8h30-10h15**